



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt, le vingt-sept août, à 20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socio-culturelle de CLECY, après convocation légale, et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. PISLARD Guy, M. LEBLANC Bernard, M. BRARD Robert, Mme BELLONI Céline, M. BRETEAU Jean-Claude, M. FRANÇOIS Bruno, Mme LÉBOULANGER Christine, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTÉYRE Delphine, M. JAEGER Marcel, M. CARVILLE Raymond, Mme LÉVEILLÉ Sylvie, M. HAVAS Roger, Mme SERRURIER Laurence, Mme MAILLOUX Elisabeth, Mme DANLOS Marie-Christine, M. LECERF Théophile, Mme HAUGOU Françoise, M. PITEL Gilles, M. LEPRINCE Alain, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. DE COL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BESNARD François, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, Mme BERNARD Chantal, M. LEDENT Yves, Mme BRION Carine, M. DELACRE Eric, M. LAGALLE Philippe, M. MARIE Serge, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, M. ANNE Guy, Mme AZE Daphné, M. VALENTIN Gérard, M. CHEDEVILLE Benoît, M. LEMOUX Julien, M. MOREL Daniel, M. CHATAIGNER Vincent, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme LELAIDIER Claudine, M. CROTEAU Régis, M. GUILLEMETTE Olivier, Mme LEGRIGEOIS Céline, Mme FIEFFÉ Patricia, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. MOREL Sylvain.

Ainsi que le suppléant : M. LÉBOURGEOIS Michel.

Étaient absents excusés : M. PERRIN Renny, Mme LECOUSIN Françoise, Mme BRIERE Marie-Estelle, M. MOREL Patrick.

Était absent non excusé : M. VERMEULEN Nicolas.

Pouvoir : Mme BRIERE Marie-Estelle en faveur de M. PISLARD Guy.

Secrétaire : Mme Delphine TASTÉYRE.

Information sur les décisions du Président prises pendant la crise sanitaire du 17 mars au 27 juin

Pour rappel, les vingt-cinq décisions du Président prises pendant la crise sanitaire du 17 mars au 27 juin 2020 avaient pour objet :

- Participation au fonds Impulsion Relance Normandie
- Non ouverture des classes Petite Section et Moyenne Section
- Demande de FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) au titre de l'année 2020 pour la sécurisation des groupes scolaires
- Demande de subvention d'équipement sportifs (développement des pratiques sportives)
- Commande de masques jetables auprès de l'UAMC (Union Amicale des Maires du Calvados)
- Prolongation mise à disposition de personnel espaces verts service communal (jusqu'au 30/09/2020)
- Prime exceptionnelle agents mobilisés dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- Modifications de postes au 1^{er} juillet 2020
- Choix prestataire reprise du papier 1.11 à désencreur
- Modifications de postes au 1^{er} septembre 2020
- Convention boucle cyclable touristique d'intérêt départemental (autour de Clécy)
- Commande de masques en tissu
- Signature contrat sauvegarde des données informatiques

- Choix assurance Tous Risques Chantiers (TRC) et Dommages-Ouvrage (DO) groupe scolaire Saint-Rémy
- Signature convention de mandat Gites de France
- Tarifs périscolaires année 2020-2021
- Tarifs Ecole de musique année 2020-2021
- Contrat de location d'une fontaine à eau pour le public de la Maison de Services
- Vente parcelle zone d'activités des Prairies à des dentistes
- Contrat d'assistance technique travaux confortement école à Saint-Sylvain
- Avenant N°1 mission d'assistance technique projet école à Saint-Sylvain
- Prolongation contrat de maintenance informatique pour les groupes scolaires
- Prolongation contrat de maintenance informatique pour la Maison de Services
- Avenant au contrat de location 4 Office (18 postes informatiques)
- Demande de subventions pour la mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) des affluents de l'Orne

Pour information, ces décisions sont consultables sur le site internet de la communauté et sont également disponibles à la Maison de Services pour consultation.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-055 : Approbation du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 10 juillet 2020

Le compte rendu de la réunion de Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 a été transmis aux délégués.

Par mail, le mercredi 22 juillet 2020, **Monsieur GUILLEMETTE** a écrit :

"Bonjour

J'ai pris connaissance de votre envoi et vous en remercie. A la lecture du compte rendu, quelques observations et suggestions :

- en page sur la question de la délégation de fonction accordé au 4ème VP, je mettrai un "s" à Mobilité;

- question : la question des ressources humaines sera t'elle traitée au travers de la délégation "finances et administration générale"?

- lors de son intervention, monsieur le Président a évoqué qu'il proposerait deux conseillers "délégués spéciaux"; une 1ère thématique sur l'enfance et la jeunesse, la seconde n'a pas été abordée : serait-il possible de connaître cette 2nd délégation?

- vous faites notion de PSLA : à quoi correspond cette abréviation? est ce le pôle santé? et Mds (est ce maison ou espace France services?)

- à la délégation, le terme développement économique et développement touristique est en trop; proposition: développement économique et touristique...

- proposition d'indiquer sur le compte rendu "autres membres du bureau" plutôt que membre du bureau : le président, VP et autres membres du bureau (formalisation du CGCT).

Par ailleurs, auriez vous un document comprenant par communes les conseillers communautaires titulaires et suppléants de la CdC? Par avance merci,

Merci à vous,

Bien cordialement,

OLIVIER GUILLEMETTE

Adjoint au Maire - commune de Saint-Sylvain

Conseiller communautaire"

Monsieur LEHUGEUR apporte les précisions demandées.

Il est demandé s'il y a d'autres observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Monsieur BESNARD souhaite intervenir à propos de la délibération prise concernant les délégations de pouvoir du conseil au président. Selon lui, elle mériterait d'être complétée sur les articles 2, 3, 15, 16, 17, 20, 21, 22, 26 et 27. Il estime que cela fait beaucoup sur les 29. Tous font référence à des seuils ou plafonds qui doivent être fixés par le conseil communautaire. Il demande s'il serait possible de reprendre les seuils sur ces articles. Il revient également sur le point 4 relatif aux marchés. Il souhaite que les seuils soient là aussi précisés.

Monsieur LEHUGEUR lui répond que cette proposition va être étudiée. Il rappelle que le président ne signe que sur proposition de la commission consultative.

Il est proposé d'approuver le compte-rendu.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 JUILLET 2020.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-056 : Finances : Contentieux non-paiement des débiteurs (titre en non-valeur)

Les services de la perception nous ont transmis un titre non recouvré :

• Cantine CESNY-LES-SOURCES : 5.00 €
Soit un total de 5.00 €

Il est proposé de passer ce titre en non-valeur à l'article budgétaire 6541.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE PASSER CE TITRE EN NON-VALEUR.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-057 : Finances : Contentieux non-paiement des débiteurs (effacement de la dette)

Les services de la perception nous ont transmis un titre non recouvré :

• Cantine GRAINVILLE-LANGANNERIE : 332.00 €
Soit un total de 332.00 €

Il est proposé d'effacer cette dette à l'article budgétaire 6542.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE D'EFFACER CETTE DETTE.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-058 : RH : Désignation des délégués au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

- décide de désigner Monsieur Philippe LAGALLE, membre de l'organe délibérant, en qualité de **délégué élu** notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS ;

- et décide de désigner Lucie TILLON, responsable du service Ressources Humaines, en qualité de **délégué agent** notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

56 VOTANTS

56 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : RH : Désignation des délégués au Comité Technique (CT) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Il est rappelé que Monsieur le Président signera un arrêté désignant les membres du collège élus au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Se sont portés candidats :

◆ Elus titulaires :

Madame Claudine COURVAL

Monsieur Serge LADAN

Monsieur Philippe LAGALLE

Madame Elisabeth MAILLOUX

◆ Elus suppléants :

Madame Clémentine MOUCHEL

Madame Delphine TASTEYRE

Monsieur Alain LEPRINCE

Monsieur Raymond CARVILLE.

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-059 : RH : Effectifs au 1er septembre 2020 - Annexe N°1

Service Scolaire - Périscolaire :

RAPPEL :

Pour l'année scolaire 2019/2020, 37 postes d'Adjoint Technique avaient été créés. Suite aux différents départs (démissions et retraites) durant l'année scolaire, les temps de travail ont été répartis aux agents déjà en poste, par le biais d'heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Suppression de postes :

Au 31/08/2020, nous arrivons à échéance de 31 contrats à durée déterminée sur le grade d'Adjoint Technique, il nous faut donc supprimer les postes contractuels d'Adjoint Technique suivants :

15.00/35^{ème} – 17.34/35^{ème} – 16.81/35^{ème} – 4.03/35^{ème} – 19.05/35^{ème} -15.00/35^{ème} – 4.90/35^{ème} – 14.72/35^{ème}
– 5.99/35^{ème} – 3.70/35^{ème} – 25.60/35^{ème} – 13.36/35^{ème} – 4.03/35^{ème} – 13.82/35^{ème} – 14.31/35^{ème} – 8.98/35^{ème}
– 7.20/35^{ème} – 10.50/35^{ème} – 23.01/35^{ème} – 10.02/35^{ème} – 22.31/35^{ème} – 20.60/35^{ème} – 14.17/35^{ème} –
19.45/35^{ème} – 10.21/35^{ème} – 35.00/35^{ème} – 4.03/35^{ème} – 12.63/35^{ème} – 15.00/35^{ème} – 15.67/35^{ème} – 4.03/35^{ème}

Nous avons également un départ à la retraite et nous devons donc supprimer ce poste :

- ATSEM Principal 2^{ème} classe à raison de 35/35^{ème} (TM)

Création de postes :

Au vu des nécessités du service scolaire, périscolaire à la rentrée 2020/2021, nous devons créer **37 postes d'Adjoint Technique non titulaire du 01/09/2020 au 31/08/2021** suivants :

Ecole de Barbery :

29.66/35^{ème} – 21.65/35^{ème}

Ecole de Bretteville-Sur-Laize :

26.66/35^{ème} – 7.95/35^{ème} – 6.69/35^{ème} – 3.07/35^{ème}

Ecole de Cesny-Les-Sources :

15.19/35^{ème}

Ecole de Clécy :

25.21/35^{ème} – 4.12/35^{ème} – 12.16/35^{ème}

Ecole de Esson :

13.04/35^{ème} – 11.41/35^{ème} – 10.73/35^{ème} – 4.10/35^{ème}

Ecole de Fresney-Le-Puceux :

20.22/35^{ème} – 13.43/35^{ème} – 10.86/35^{ème}

Ecole de Gouvix :

22.45/35^{ème} – 16.35/35^{ème} – 9.85/35^{ème} – 9.18/35^{ème}

Ecole de Grainville-Langannerie :

Néant

Ecole de Le Hom :

30.29/35^{ème} – 23.71/35^{ème} – 14.17/35^{ème} – 14.58/35^{ème} – 23.54/35^{ème} – 7.42/35^{ème}

Ecole de Saint-Germain-Le-Vasson :

20.15/35^{ème}

Ecole de Saint-Laurent-De-Condé :

10.67/35^{ème}

Ecole de Saint Rémy :

23.25/35^{ème} – 30.15/35^{ème} – 13.38/35^{ème} – 5.86/35^{ème}

Ecole de Saint Sylvain :

10.32/35^{ème} – 2.81/35^{ème}

Au vu des nécessités du service scolaire, périscolaire à la rentrée 2020/2021, nous devons créer **1 poste d'Adjoint Technique non titulaire du 01/09/2020 au 28/02/2021** suivant :

Ecole de Saint-Germain-Le-Vasson :

2.44/35ème

Changements sur poste de titulaires:

(changement demandé le 19/08/2020 par l'agent - rencontre avec l'agent le 20/08/2020 - courrier reçu le 24/08/2020)

Suppression d'un poste d'ATSEM Principal de 2ème classe à raison de 24.10/35ème à compter du 01/09/2020.

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 24.10/35ème à compter du 01/09/2020.

Suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 24.10/35ème à compter du 01/09/2020.

Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à raison de 17.31/35ème à compter du 01/09/2020.

Service Déchetteries :

En raison des flux d'usagers de plus en plus importants, et afin de soulager l'agent en place sur chaque déchetterie, un renfort a été mis en place à la déchetterie de Saint-Rémy et celle de Le Hom, le 4 mai dernier.

Il est proposé de pérenniser ce renfort par la création de deux postes, soit un renfort par site.

Création de postes :

Au vu des nécessités de service, nous devons donc créer **2 postes d'Adjoint Technique non titulaire du 01/09/2020 au 31/08/2021** suivants : 31.00/35ème et 21.00/35ème

Service Urbanisme :

Création d'un poste d'Adjoint Administratif non titulaire à raison de 35.00/35.00ème du 01/09/2020 au 31/12/2020.

EVOLUTION DES EFFECTIFS							
DATE DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE	05 03 2020	27 08 2020	ELEMENTS INTERVENUS ENTRE LE 02 05 2020 ET LE 31 08 2020		AU 01 09 2020	DELTA AU 01 09 2020	EVOLUTION MASSE SALARIALE JUSQU'AU 31 12 2020
EFFECTIFS AU	01 05 2020	01 09 2020					
NBRE AGENTS	167	174	RETRAITE -- 1 DEMISSION -- 2 FIN DE CDD -- 32 NVEAUCDD +1	-34	CREATION CDD + 41	7	DECHETTERIES = 2 : 1,49 E.T.P. (12 875,68€) ARCHIVAGE = 1 : 0,96 E.T.P. (7 950,00€) P.L.U.I. = 1 : 1,00 E.T.P. (Prévu au BP jusqu'au 31/12)
E.T.P.	119,66	124,02	RETRAITE -- 1,00 DEMISSION = -0,79 FIN DE CDD = -13,01 NVEAU CDD = 0,96 CHGT DUREE HEBDO = - 0,20	-14	CREATION CDD = +18,40	4,36	SCOLAIRE = 3 : 0,91 E.T.P. (Prévu au BP jusqu'au 31/12) (suite aux démissions en cours d'année et agents non remplacés - PEC par des HC - diminut ^é tps de travail : 1 agent + P.P.R. : 1 agent et 1 dispo perso : 1 agent et 1 poste séparé sur 2 agents)
							P.P.R. : Plan Période Reclassement (Inapte à ses fonctions)

EVOLUTION DES EFFECTIFS : SERVICE SCOLAIRE				
DATE DELIBERATION	29 08 2019	27 08 2020	DELTA	EVOLUTION MASSE SALARIALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	01 09 2019	01 09 2020		
EFFECTIFS AU				
NBRE AGENTS TITULAIRES	67	63	-4	
NBRE AGENTS CONTRACTUELS	33	37	4	
TOTAL	100	100	0	
E.T.P. TITULAIRES	48,16	45,04	-3,12	NEANT PAR RAPPORT A LA PREVISION DU BP 2020 sous réserve des besoins à venir selon les nécessités de service et des remplacements à effectuer selon les arrêts maladie à venir
E.T.P. CONTRACTUELS	12,5	15,23	2,73	
TOTAL	60,66	60,27	-0,39	
HEURES COMPLEMENTAIRES ET/OU SUPPLEMENTAIRES TITULAIRES	7470,23	7376,06	-94,17	HC 01/09/2019 : REELLEMENT EFFECTUEES
HEURES COMPLEMENTAIRES ET/OU SUPPLEMENTAIRES CONTRACTUELS	0	459,74	459,74	HC 01/09/2020 : PREVISIONNELLES
TOTAL	7470,23	7835,8	365,57	
E.T.P. = - 0,39	TPS DE TRAVAIL = 13,65/35è		621,27	Heures

Il est proposé de valider ces modifications de postes ainsi que le tableau des effectifs.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS AINSI QUE LE TABLEAU DES EFFECTIFS CORRESPONDANT.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-060 : Administration générale : Désignation d'un représentant au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de NORMANTRI

Il est proposé :

- de nommer Mme Isabelle ONRAED au sein du Conseil d'administration pour représenter la CDC Cingal-Suisse Normande ;
- de nommer Mme Isabelle ONRAED à l'Assemblée générale pour représenter la CDC Cingal-Suisse Normande ;
- d'autoriser les représentants de la CDC Cingal-Suisse Normande à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de NORMANTRI (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-061 : Administration générale : Désignation des représentants au sein des quatre syndicats locaux - Annexe N°2

Il a été demandé aux communes de nous transmettre le nom des :

- ◆ Représentants Syndicat Intercommunal Scolaire de la Suisse Normande : 2 titulaires et 2 suppléants
- ◆ Représentants Syndicat Intercommunal du collège du Cingal : 2 titulaires et 2 suppléants
- ◆ Représentant Syndicat mixte scolaire des Côteaux : 1 titulaire et 1 suppléant
- ◆ Représentant SMICTOM de la Bruyère titulaire : 1 titulaire et 1 suppléant

Il est proposé de valider la désignation de tous ces représentants.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE CES DÉSIGNATIONS FIGURANT EN ANNEXE N°2.

56 VOTANTS

56 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-062 : Administration générale : Désignation des représentants au sein des associations et des organismes

Il est proposé de valider la désignation des représentants suivants :

	<u>Représentants titulaires</u>	<u>Représentants suppléants</u>
Agence d'Urbanisme de Caen Normandie Métropole	1. AG et CA Patrick MOREL 2. AG Pierre BRISSET	
Centre local d'information et de coordination Falaise	1. Isabelle ONRAED 2. Vanessa DUPUY	1. Claudine COURVAL 2. Guy ANNE
Mission Locale Caen la Mer Calvados Centre	1. Isabelle ONRAED 2. Gaëlle ROUSSELET	
Office de Tourisme Suisse Normande Tourisme	1. Patrick MOREL 2. Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY 3. Serge LADAN 4. Bruno FRANCOIS 5. Elisabeth MAILLOUX	
Service public de l'énergie dans le Calvados Com° consultative pour la TE	1. Didier MAZINGUE 2. Gilles PITEL	
Service public de l'énergie dans le Calvados Energie	1. Philippe LAGALLE 2. Jean-Pol CHAVARIA	

Calvados Attractivité	1. Patrick MOREL	
Comité de Programmation Leader GAL SCOT Caen Métropole	1. Jean-Claude BRETEAU	1. Philippe LAGALLE
Comité de Programmation Leader GAL Sud 14	1. Serge LADAN 2. Philippe LAGALLE 3. Théophile LECERF 4. Patrick MOREL	

Pôle Métropolitain :

SOCLE et intérêt commun (vote du budget...) : 9 délégués titulaires					
DONT UNIQUEMENT RÉSEAU			DONT SOCLE EN PLUS		
COMITE SYNDICAL		<i>BUREAU</i>	COMITE SYNDICAL		<i>BUREAU</i>
TITULAIRES	SUPLÉANTS	<i>Représentant proposé (à élire par le comité syndical du pôle métropolitain)</i>	TITULAIRES	SUPLÉANTS	<i>Représentant proposé (à élire par le comité syndical du pôle métropolitain)</i>
1. Olivier GUILLEMETTE	1. Christine LEBOULANGER	1. Olivier GUILLEMETTE	1. Jacky LEHUGEUR	1. Céline BELLONI	1. Patrick MOREL
2. Eric DELACRE	2. Daniel MOREL		2. Patrick MOREL	2. Clémentine MOUCHEL	2. Régis CROTEAU
			3. Jean-Claude BRETEAU	3. Isabelle ONRAED	3. Jean-Claude BRETEAU
			4. Régis CROTEAU	4. Raymond CARVILLE	4. Pierre BRISSET
			5. Pierre BRISSET	5. Gilles PITEL	
			6. Bernard LEBLANC	6. Didier MAZINGUE	
			7. Eric DELACRE	7. Claudine COURVAL	

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE CES DÉSIGNATIONS.

56 VOTANTS

56 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-063 : Développement économique : Vente d'herbe Zone des Prairies à M. Laurent MOREL

La communauté est propriétaire d'une parcelle de deux hectares dans la zone des Prairies à Esson.

Monsieur Laurent MOREL s'est proposé de faucher et de récolter ces deux hectares d'herbe.

Il a été convenu les conditions suivantes pour cette année 2020 :

- la vente d'herbe pour le seul fauchage de foin, dans la mesure où les clôtures ne permettent pas d'y lâcher des animaux
- de fixer le prix à 250 € TTC
- que le terrain devra être libre après la récolte de foin pour toute opportunité ou besoin occasionnel (vente de parcelle, mais également besoin de stationner des véhicules, cirque ambulante, ou autre...).

Le Président sollicite l'autorisation des élus pour :

- recouvrer la somme de 250 € TTC auprès de Monsieur Laurent MOREL domicilié à Saint-Lambert ;
- signer le titre de recette correspondant.

Monsieur Daniel MOREL ne prend pas part au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ ACCEPTE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

55 VOTANTS

55 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-064 : Développement touristique : LEADER - plan de financement modifié Circuits patrimoine et pupitres églises

Conformément à la délibération N°CC-136 du 17 octobre 2018, la communauté de communes a réalisé des circuits patrimoine sur les communes de Bretteville-sur-Laize, Boulon et Fresney-le-Puceux ainsi que des pupitres aux abords des églises du secteur Cingal.

Le montant des dépenses est inférieur aux prévisions suite à un bon résultat d'appel d'offres. Le service instructeur des fonds européens LEADER nous demande de revoir le plan de financement.

La société Pic-Bois a réalisé les travaux pour un montant de 26 163 € HT.

Le plan de financement mis à jour est le suivant :

Dépenses totales : 59 747.78 € HT

Europe (LEADER) : 11 949.89 € HT

État (FNADT) : 17 924.33 € HT

Département (contrat de territoire) : 17 924.00€ HT

CDC : 11 949.56 € HT

Il est proposé d'approuver le nouveau plan de financement.

Monsieur Régis CROTEAU ne prend pas part au vote.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ APPROUVE LE NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT.

55 VOTANTS

55 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-065 : Développement touristique : Régularisation choix fournisseur mobilier Circuits patrimoine et pupitres églises

Conformément à la délibération N°CC-136 du 17 octobre 2018, la communauté de communes a réalisé des circuits patrimoine sur les communes de Bretteville-sur-Laize, Boulon et Fresney-le-Puceux ainsi que des pupitres aux abords des églises du secteur Cingal.

Le service instructeur des fonds européens LEADER nous demande de ratifier par délibération le nom de l'entreprise qui a fourni et posé le mobilier et le montant des travaux.

La société Pic-Bois a réalisé les travaux pour un montant de 26 163 € HT.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ACCEPTE DE RATIFIER CES ÉLÉMENTS.

56 VOTANTS
56 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-066 : ADT : Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Laize - Annexe N°3

Monsieur le Président rappelle l'objet de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Laize.

La modification simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Laize a pour objet :

- La modification de l'article UC9 pour permettre la réalisation de 10 logements ;
- La modification du règlement de zone des Hautes Varendes (Ux) pour permettre une densification de la zone ;
- La modification du règlement pour permettre la réalisation d'une maison des services.

VU les articles L. 153-45 à L. 153-48 du code de l'urbanisme ;

VU le PLU de la commune de Bretteville-sur-Laize approuvé le 27 octobre 2008 ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en date du 17 octobre 2018 approuvant la modification N°3 du PLU de Bretteville-sur-Laize ;

VU la délibération du conseil municipal de Bretteville-sur-Laize en date du 24 octobre 2019 demandant à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande d'engager la modification simplifiée du PLU de la commune de Bretteville-sur-Laize ;

VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en date du 28 novembre 2019 autorisant le Président de la communauté de communes à engager la modification simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Laize et fixant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Laize ;

VU l'arrêté du président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en date du 21 février 2020 fixant les dates de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Laize ;

VU l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période imposant l'interruption des mises à disposition du public ;

VU l'arrêté du président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande en date du 28 mai 2020 fixant les dates de reprise de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Bretteville-sur-Laize ;

Conformément à la délibération du 28 novembre 2019 et aux arrêtés du 21 février 2020 et du 28 mai 2020, les modalités de mise à disposition suivantes ont été respectées :

- Ouverture d'un registre en mairie de Bretteville-sur-Laize et au siège de l'intercommunalité ;
- Consultation du dossier, avec les avis émis, en mairie de Bretteville-sur-Laize et à la maison de services de Thury-Harcourt Le Hom du 2 mars 2020 au 12 mars 2020 inclus et du 8 juin 2020 au 29 juin 2020 inclus aux jours et heures d'ouverture du public à savoir, en mairie de Bretteville-sur-Laize le lundi et le mercredi de 10h à 12h et le mardi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h et à la maison de services de Thury-Harcourt Le Hom le lundi, mardi, et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, le mercredi et vendredi de 8h30 à 12h ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Communauté de communes du dossier de mise à disposition.

L'avis reprenant ces modalités a fait l'objet : d'un affichage en mairie de Bretteville-sur-Laize ainsi qu'au siège de la communauté de communes à partir du 21 février 2020 ; d'une information parue dans le journal Ouest-France Calvados le 24 février 2020 et le 26 mai 2020 et d'un avis sur le site internet de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande.

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que les avis et les observations suivants ont été formulés :

- Avis favorable du Conseil Départemental du Calvados en date du 28 février 2020 ;
- Avis favorable de la Chambre de Commerce et d'Industrie en date du 6 mars 2020 ;
- Avis favorable de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat en date du 9 mars 2020 ;
- La chambre d'agriculture par courrier en date du 4 mars 2020 indique qu'elle n'a pas de remarque à émettre étant donné l'absence d'impact sur l'activité agricole du projet de modification simplifiée.

Le registre mis à disposition à la Maison de Services Thury-Harcourt Le Hom n'a fait l'objet d'aucune observation. Le registre mis à disposition à la mairie de Bretteville-sur-Laize n'a fait l'objet d'aucune observation. Aucun courriel n'a été adressé via l'adresse mail dédiée.

Il est proposé d'approuver la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Bretteville-sur-Laize tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI et en mairie de Bretteville-sur-Laize durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU DE BRETTEVILLE-SUR-LAIZE TELLE QU'ELLE EST ANNEXÉE À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

56 VOTANTS

56 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-067 : ADT : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sylvain - Annexe N°4

Monsieur le Président rappelle l'objet de la modification N°1 du PLU de Saint-Sylvain.

Le projet de modification vise à corriger une erreur matérielle : modification, pour la zone UP uniquement, des dispositions du règlement écrit portant sur les débordements de la nappe phréatique.

Le tribunal administratif de Caen a désigné M. COULON en qualité de commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au PLU modifié.

VU le Code de l'urbanisme et notamment l'article L. 153-43 relatif à l'approbation de la modification du PLU ;
VU les articles L. 153-36 à L. 153-44 du code de l'urbanisme relatifs à la procédure de modification du PLU ;
VU l'article L. 101-2 du code de l'urbanisme fixant les objectifs généraux de l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme et de développement durable ;
VU la délibération en date du 23 mai 2019 du conseil communautaire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande approuvant le PLU de la commune de Saint-Sylvain ;
VU le courrier de la commune de Saint-Sylvain en date du 1^{er} novembre 2019, demandant à la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande d'engager la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sylvain ;
VU la délibération en date 28 novembre 2019 du conseil communautaire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande autorisant le Président à engager la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sylvain ;
VU les notifications du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme au Préfet et Personnes Publiques mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme ;
VU le courrier en date du 24 janvier 2020 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen désignant Monsieur COULON en qualité de commissaire enquêteur ;
VU l'arrêté du 11 mars 2020 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de Saint-Sylvain ;
VU l'arrêté du 18 mai 2020 annulant et remplaçant l'arrêté en date du 11 mars 2020 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de Saint-Sylvain ;
VU les avis des Personnes Publiques Associées ;
VU les conclusions et le rapport du commissaire enquêteur ;

CONSIDERANT l'absence de remarques et l'avis favorable du commissaire enquêteur concernant le projet de modification du PLU de Saint-Sylvain ;

CONSIDERANT que la modification du PLU telle qu'elle est présentée au Conseil Communautaire est prête à être approuvée ;

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de modification tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément aux dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et au siège de l'EPCI pendant un mois. En outre, mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Conformément aux dispositions de l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le PLU approuvé et modifié est tenu à la disposition du public en mairie et au siège de l'EPCI aux jours et heures d'ouverture au public.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE LE PROJET DE MODIFICATION DU PLU DE SAINT-SYLVAIN TEL QU'IL EST ANNEXÉ À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION.

56 VOTANTS

56 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2020-068 : ADT : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) 2019 - Annexe N°5

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif (*voir annexe*).

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2

du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, il est proposé à l'assemblée délibérante :

- D'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif
- De transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- De mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- De renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 55 VOIX POUR ET 01 VOIX CONTRE APPROUVE L'ENSEMBLE DE CES PROPOSITIONS.

56 VOTANTS

55 POUR

1 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Information sur les marchés en procédure adaptée (MAPA) qui ont été attribués

Pour rappel, le 10 juillet, le conseil communautaire a donné délégation au Président lui permettant de signer les marchés prévus au budget.

*** Fournitures scolaires (marché à bons de commande) :**

Au vu de la fin du marché signé avec la Sadel, un nouveau marché a été lancé.

Quatre entreprises ont répondu à la consultation en procédure adaptée.

La commission consultative s'est réunie le 29 juin 2020 et propose de retenir la société Savoir Plus :

- 30 % de réduction sur le prix catalogue pour la papeterie, fournitures de bureau, les loisirs créatifs, les jeux et le matériel éducatif ;
- 25 % de réduction sur le prix catalogue pour la librairie scolaire ;
- 09 % de réduction sur le prix catalogue pour la librairie non scolaire.

*** Réhabilitation groupe scolaire Saint-Rémy :**

Suite à la commission consultative du 16 juin 2020 (ouverture des plis) et de celle du 09 juillet 2020 (attribution suite à l'analyse des 55 offres reçues, dont 5 hors délai), les sociétés retenues sont :

N°	Intitulés des lots	Entreprises	Montant offre de base avant négociation HT	Estimation base HT
01	TERRASSEMENT - VRD - ESPACES VERTS	HELLOUIN	173 763,40 €	175 000,00 €
02	GROS ŒUVRE	SCHMITT	279 635,71 €	467 500,00 €
03	CHARPENTE BOIS - STRUCTURE BOIS - BARDAGE BOIS	CPL BOIS	295 323,75 €	310 000,00 €
04	ÉTANCHÉITÉ MEMBRANE PVC- BARDAGE ZINC	INFRUCTUEUX (estimation)		
05	COUVERTURE ARDOISE	QUINCÉ	134 952,60 €	134 000,00 €
06	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM - METALLERIE	LEROUX	115 702,02 €	159 500,00 €
07	MENUISERIES INTÉRIEURES	LOUISE	84 325,54 €	125 000,00 €
08	PLATRIERIE SECHE	LOUISE	136 715,46 €	126 000,00 €
09	PLAFONDS SUSPENDUS	QUALIPROFIL	33 193,05 €	60 000,00 €
10	CLOISONS FRIGORIFIQUES	YGLOO	22 541,06 €	22 000,00 €
11	REVETEMENT SOLS SOUPLES	DELOBETTE	33 900,46 €	40 000,00 €
12	CARRELAGE - CHAPE	SCHMITT	42 005,12 €	66 000,00 €
13	PEINTURE	GILSON	41 517,00 €	50 000,00 €
14	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	COURTIN	229 500,00 €	251 800,00 €
15	ELECTRICITÉ - COURANTS FORTS ET FAIBLES	LAFOSSE	144 499,97 €	196 000,00 €
TOTAL			1 767 575,14 €	2 182 800,00 €

*** Elaboration d'un Schéma Directeur Cyclable et d'une étude de faisabilité sur la mise en œuvre d'un service de location vélo**

Commission ouverture des plis le 16/06/2020

Commission choix du bureau d'étude le 29/06/2020

Nombre d'offres reçues : 7

Bureau d'étude retenu : B&L Évolutions pour un montant de 44 580,00 € HT

*** Maître d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activités des Prairies à Esson**

Commission ouverture des plis le 16/06/2020

Commission choix du bureau d'étude le 09/07/2020

Nombre d'offres reçues : 5

Bureau d'étude retenu : Acemo pour un montant de 30 250,00 € HT

* **Aménagement de la zone d'activités du Cingal à Bretteville-sur-Laize (Tranche 2)**

Commission ouverture des plis le 16/06/2020

Commission choix des entreprises le 29/06/2020

N° du lot	Nombre d'offres reçues	Entreprises retenues	Montant offre de base HT	Estimation base HT
01	4	EIFFAGE	198 783.25 €	236 665.20 €
02	2	SPIE CITYNETWORKS	61 798.61 €	75 261.50 €
03	4	OXALIS PAYSAGES	50 997.51 €	60 577.10 €
		TOTAL	311 579.37 €	372 503.80 €

-
- Conseil communautaire le vendredi 11 septembre à 14h00 à la salle Pierre Gringore, rue de Beauvoir, Thury-Harcourt / Le Hom (élection des membres du Bureau)
 - Conseil communautaire le jeudi 24 septembre à 20h00 à Fresney-le-Puceux
 - Conseil communautaire le jeudi 29 octobre à 20h00
 - Conseil communautaire le jeudi 26 novembre à 20h00
 - Conseil communautaire le jeudi 17 décembre à 20h00

Fin de séance à 23h05